

DOSSIER
PARTENAIRE
2025 -2028



FCM INGRÉ

PARTICIPEZ À L'OBJECTIF
« 3R1 »

**"LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉVOIR
LE FUTUR, C'EST DE LE CRÉER"**



QU'EST-CE QUE L'OBJECTIF 3R1

**ACCESSION AU PLUS HAUT NIVEAU RÉGIONAL R1 EN 3 ANS
DONNER PLUS DE MOYENS À NOTRE POLITIQUE DE FORMATION**

Pourquoi cet objectif ?

Club très bien structuré

Le bureau est représentatif de toutes les composantes d'un club de football

Budget équilibré,

Très bonne organisation et dossiers structurés et aboutis

- 3^{ème} club du département du Loiret
- 2 directeurs sportifs, 20 éducateurs, 30 dirigeants,
- 32 équipes, + de 500 licenciés

Maximiser notre compétitivité

Aider le FCMI à accéder au plus haut niveau régional : R1

Maintenir sa deuxième équipe au plus haut niveau départemental

Garder le niveau régional pour l'équipe féminine

Accéder au plus haut niveau régional pour les équipes de l'école de foot

Le pôle compétition

- 1 équipe sénior masculine au deuxième niveau régional : R2
- 1 équipe sénior masculine au plus haut niveau départemental : D1
- 1 équipe sénior féminine au plus haut niveau régional : R1
- 2 équipes de jeunes au niveau régional R2
- 11 équipes de jeunes de football à 8
- 10 équipes de jeunes de football à 5

LES FAITS MARQUANTS

2024/2025



Label jeunes "Excellence"



**Label École Féminine de
Football "Argent"**



**Vainqueur régional du dispositif
"Club Lieu de Vie" par la FFF en 2024**



**Montée successive de plusieurs
équipes en régionales**

Nos besoins pour atteindre l'objectif « 3R1 »

FINANCER NOS AXES DE DÉVELOPPEMENT, PERFORMER NOTRE POLITIQUE DE FORMATION

Garder nos meilleurs éducateurs

Renforcer notre équipe d'éducateurs

Monter en compétence au niveau des joueurs seniors

Pouvoir garder nos meilleurs jeunes joueurs

Etre attractif pour attirer les meilleurs jeunes des
communes limitrophes

Création d'un emploi permanent ou apprentissage

Développer notre communication positive

Développer les projets éducatifs / sociaux
(stages, ateliers, sorties, prévention...)

DÉFINITION DU PARTENARIAT

NOS FORMULES DE PARTENARIAT

- Visibilité terrain avec panneaux stades
- Présence sur nos réseaux sociaux
- Tarifs par équipes
- Sponsors maillots et équipement
- Naming d'évènement : tournois
- Mécénat

AVANTAGE DE DEVENIR PARTENAIRE DU FCMI « 3R1 »

- Image positive (soutien à une structure formatrice et citoyenne)
- Soutenir la première association Ingréenne
- Obtenir des avantages fiscaux
- Mise en réseau via le "Club Partenaires"
- Intégrer le club partenaires 40 membres à ce jour
- Possibilité de communication sur réseaux sociaux du FCMI

TARIFICATION DES PARTENARIATS

Mécénat

- Possibilité de réduction d'impôt (66%) avec le document Cerfa
- Montant libre, pas de minimum requis

Sponsoring

Possibilité de déduction fiscale

Naming d'un événement (tournoi, action, animation...)

- Action, Animation, tournoi de jeunes printemps et/ou automne : 500 €

Panneau publicitaire autour du stade :

- Forfait : 1 000 € par année, contrat de 3 ans

TARIFICATIONS MAILLOTS

SAISON 2026/2027

SENIORS 1 niveau régional maillots de match HUMMEL ROUGE et JAUNE

- devant poitrine 1500€
- dos haut 1000€
- manche droite ou gauche 500€

13 maillots de joueurs + 2 maillots de gardien + 2 maillots dont un pour le partenaire

SENIORS 2 et 3 niveau départemental maillots de HUMMEL ROUGE et JAUNE

- devant poitrine 1000€
- dos haut 700€
- manche droite ou gauche 300€

13 maillots de joueurs + 1 maillot de gardien + 2 maillots dont un pour le partenaire

Pour le groupe seniors 1/2/3, un jeu de maillots noirs HUMMEL

pour les rencontres à l'extérieur

- devant poitrine 1000€

13 maillots de joueurs + 1 maillot de gardien + 2 maillots dont un pour le partenaire

Foot à 11 jeunes de U18 à U14 G HUMMEL ROUGE et JAUNE

1 équipe U18 2 équipes U17 2 équipes U15

- devant poitrine 1000€

13 maillots de joueurs + 1 maillot de gardien + 2 maillots dont un pour le partenaire.

Foot à 8 jeunes U13 et U11 G ou F HUMMEL ROUGE et JAUNE

3 équipes U13 3 équipes U11G 1 équipes U13F 1 équipe U15F 1 équipe U18F à 8
devant poitrine 800€

11 maillots de joueurs + 1 maillot de gardien + 2 maillots dont un pour le partenaire

VISUEL ÉQUIPEMENT

Nos jaune et rouge arborent leurs maillots tous les week-end quelque soit leur catégorie. Vous aussi, rayonnez à travers la région en appliquant votre logo sur le maillot d'une équipe.

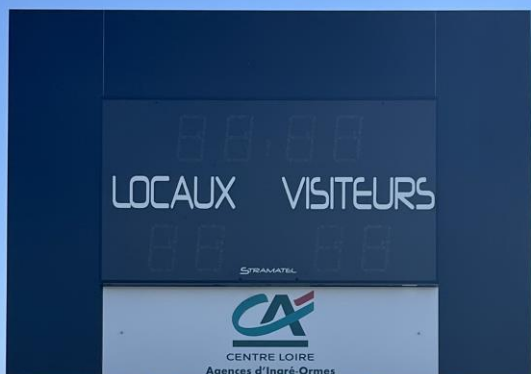


NAMING DE TOURNOI

A chaque édition de notre tournoi jeunes, un nouveau sponsor entre en jeu. Le tournoi et le terrain principal portent alors son nom.

VISUEL STADE

Des panneaux d'affichage bordent le terrain synthétique de Bel Air où ont lieu des entraînements tous les soirs de la semaine, des matchs chaque week-end et les scolaires y évoluent en journée. Un outil de communication indéniable !



LOGO TABLEAU DE SCORING

Notre tableau de scoring fraîchement acquis a encore des espaces libres pour y faire figurer les logos de nos partenaires. C'est un outil de communication considérable puisque chaque week-end, l'ensemble de nos supporters y dirigent leur regard plusieurs fois par match.

LES ÉVÉNEMENTS DU CLUB

LES TOURNOIS DU CLUB

Au cours de la saison, trois tournois sont organisés durant la saison démontrant ainsi que le club est structuré pour accueillir des événements sportifs à forte affluence grâce à des infrastructures municipales de qualité. Avec des équipes venant au-delà du département et de la région, cela permet de faire rayonner le club à plus grandes échelle et de promouvoir la qualité d'organisation qui permettent une rentrée d'argent importante pour l'association.



LES STAGES VACANCES

Lors des vacances scolaires, en complément des entraînements, le club propose des stages vacances durant lesquels football rime avec perfectionnement technique et plaisir de jouer ensemble. Ajouter à cela, des ateliers du Programme Educatif Fédéral sont mis en place et d'autres activités sont proposées comme du futsal afin d'explorer différentes pratiques.



VISIBILITÉ DIGITALE

Notre club se veut actif sur les canaux digitaux. A travers son site internet et ses réseaux sociaux, le FCMI voit sa visibilité grandir de jour en jour. Notre souhait est de profiter de tous ces outils pour mettre en avant nos partenaires. Ainsi, chaque semaine, les résultats des matchs sont annoncés en partenariat avec l'un de nos bienfaiteurs.

1650

Abonnés Instagram

2,8k

Abonnés Facebook

Au delà des réseaux sociaux, le club est très actif sur son site internet. Un onglet complet et même consacré à ses partenaires.



LE PÔLE INITIATION



Notre école de foot est une structure réglementée permettant de pratiquer le football pour les filles et les garçons. Elle est un lieu d'apprentissage et d'éducation sportive à travers le respect de l'évolution de l'enfant dans une relation de plaisir réciproque.

LE PÔLE COMPÉTITION



Fort d'un encadrement de qualité et expérimenté, la compétition à Ingré est le moteur de l'activité du club. L'objectif est de faire acquérir à nos joueurs et nos joueuses dans un bon état d'esprit, une technique individuelle et une perception du jeu afin de poursuivre l'accession au niveau régional pour toutes nos équipes.

LE PÔLE LOISIR



Afin de répondre à la demande des passionnés qui se désintéressent de l'aspect compétitif du football, le football loisir offre une opportunité au club de diversifier son offre de pratique.

NOS JEUNES AU CENTRE DU PROJET

MADE IN INGRÉ

FLORIAN THAUVIN



Tigres
UANL
Olympique de Marseille
Udine RC Lens

Champion du monde 2018

Champion du monde U20 en 2013

Champion de Ligue 2 en 2013

Angers SCO
Clermont Foot

CÉDRIC HOUTONDJI

- 77 matchs en Ligue 1
- 18 matchs international avec la sélection du Bénin
- 5 sélections avec les équipes de France jeunes



Organisme bénéficiaire des dons et versements

Dénomination de l'organisme :

Numéro SIREN ou RNA¹ :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays

Objet²

Cochez la case qui vous concerne :

- ☐ Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes :
- ☐ Association loi 1901
 - ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ... publié au Journal officiel du ... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du ...
 - ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation
 - ☐ Fondation d'entreprise
 - ☐ Musée de France
 - ☐ Organismes sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
 - ☐ Autres (précisez³) :
- ☐ Association cultuelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce
- ☐ Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique
- Date de l'agrément :
- ☐ Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
- ☐ Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale
- ☐ Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles
- ☐ Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels
- ☐ Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine
- Le cas échéant, date de l'agrément :
- ☐ Fonds de dotation

1. Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance.

2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.

3. Collectivités locales, État, GIP, établissements publics, etc.

☐	Organisme agréé ayant pour objet exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises (4 de l'article 238 bis du CGI) Date de l'agrément : _____
☐	Fédération ou union d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en application du 4 de l'article 238 bis du code général des impôts Date de l'agrément : _____
☐	Organismes ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1 ^{er} de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 de l'article 238 bis du CGI)
☐	Organisme établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités Le cas échéant, date de l'agrément : _____

Entreprise donatrice

Dénomination de l'entreprise : _____

Forme juridique : _____

Numéro SIREN : _____

Adresse : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Dons et versements effectués par l'entreprise

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des dons en nature pour une valeur en euros égale à⁵ :

_____ euros

Indiquez la valeur totale des dons en nature en toutes lettres : _____

Description exhaustive des biens et prestations reçus et acceptés⁶ (nature et quantité)⁷ et détail des salariés mis à disposition :

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des versements pour une valeur totale égale à :

_____ euros

Indiquez le total des versements en toutes lettres : _____

Forme des versements⁸ :

☐ Remise d'espèces

☐ Chèque

☐ Virement, prélèvement ou carte bancaire

☐ Autre

Montant total des dons et versements reçus par l'organisme :

_____ euros

Indiquez le montant total des dons et versements en toutes lettres : _____

Date ou période au cours de laquelle les dons et versements ont été effectués⁹ :

du ou le ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Date et signature

Le ____ .

4. Ou en Norvège, Islande ou Lichtenstein.

5. L'organisme bénéficiaire des dons en nature reporte sur le reçu fiscal le montant indiqué par l'entreprise donatrice.

6. L'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

7. La description peut être établie par l'organisme bénéficiaire sur papier libre signé, daté et joint à la présente attestation.

8. L'organisme bénéficiaire des versements peut cocher une ou plusieurs cases.

9. L'organisme bénéficiaire peut établir un reçu unique pour plusieurs dons et versements effectués lors d'une période déterminée (à titre d'exemple, un mois, un trimestre, l'année civile ou encore l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice). L'organisme bénéficiaire devra cependant s'assurer que la période sur laquelle porte le reçu fiscal n'est pas à cheval sur deux exercices fiscaux différents de l'entreprise donatrice, notamment dans le cas où l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice ne coïncide pas avec l'année civile.

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES LOCAUX

Depuis la saison 2022-2023, le club a mis en place le "Club Partenaires" qui regroupe toutes les entreprises présentes au sein du FCMI et qui œuvre pour le développement du club. L'objectif avec ce club partenaires est de créer un engouement et de rassembler toutes les entreprises autour des valeurs que souhaitent véhiculer le FCM Ingré (Respect - Solidarité - Engagement - Plaisir).

Valoriser le club

Avec l'arrivée d'une trentaine d'entreprises au sein du club partenaires, le club souhaite valoriser son image et ainsi accroître son rayonnement au niveau Loirétain d'abord puis à l'échelle régionale dans un second temps. Le développement de l'image du club passe par l'objectif de mettre en avant les valeurs du FCMI afin que les entreprises s'identifient à ces dernières et ainsi aller vers l'avant dans une direction commune pour dynamiser son image de marque.

Un réseau d'entreprises locales

Fort de sa position géographique en bordure de la métropole orléanaise, le club bénéficie d'une base d'entreprises et de partenaires solides et fiable qui s'impliquent dans le marketing sportif depuis de nombreuses années. Le plan de développement sur les saisons à venir est de mettre en place un véritable réseau d'entreprises locales et d'inclure au fur et à mesure de nouveaux partenaires afin de créer cet aspect "business" ainsi que nouer des relations professionnelles sur le long terme.



NOS INSTALLATIONS

Le FCM Ingré évolue sur deux complexes sportifs mis à disposition par la municipalité ainsi qu'un gymnase pour la pratique du futsal et du foot loisirs



STADE BEL AIR

1 terrain synthétique

1 terrain herbe

Plaine de BEL AIR

Allée des sports – Suivre rue du Val d'Orléans
45140 INGRÉ

STADE SÉBASTIEN CHEVALLIER

1 terrain herbe

27 Bis rue de Coute
45140 INGRÉ



GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN

Plaine de BEL AIR

Allée des sports – Suivre rue du Val d'Orléans
45140 INGRÉ

NOUS CONTACTER



FCM Ingré

27 bis, rue de Coutes
45140 INGRE
club.fcmi45@gmail.com

Président

PEREZ Jacky
06 74 19 76 88
jacky.perez45@orange.fr

Directeur Sportif

VILLEDAMNE Stéphane
06 98 34 66 61
stephane.villedamne45@gmail.com

Référent Ecole de foot

PEREZ Thomas
06 31 19 65 43
perez.tom@wanadoo.fr

Référent Arbitrage

SAUNIAC Richard
06 10 81 27 72
r.sauniac@gmail.com

Référent Sport adapté

BODART Baptiste
06 73 12 70 46
baptiste.bodard@hotmail.fr

Référente football féminin

BORDINAT Mathis
06 17 20 51 97
mathis.bordinat@gmail.com

